

INFORMATIONS à destination des personnes accueillies au Conseil départemental de la Haute-Garonne

Vous vous rendez au Conseil départemental de la Haute-Garonne, l'accès « visiteurs » se fait par l'entrée à l'**angle du Canal du midi et de la rue du Canon d'Arcole**.

Privilégiez les transports en commun :

- ▶ **Métro ligne B** : Station Canal du Midi,
- ▶ **Bus Tisséo** : n°15, 70 : Arrêt Canal du Midi,
n°27, 29 Arrêt Pont des Minimes

P Si vous venez en voiture, l'accès au parking « visiteurs » se fait, dans la limite des places disponibles (pas de réservation possible) et sur information préalable de l'organisateur ou de l'organisatrice, au plus tard la veille du rendez-vous.

*Veillez à vous munir d'une **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo) que vous devrez remettre aux hôtes et hôtesse d'accueil en l'échange d'un badge d'accès aux bâtiments.*

